

La trajectoire du crédit communautaire au Québec : innovation, résistance et recomposition

Suzanne Tremblay^a, Marie Langevin^b, Marco Alberio^c

RÉSUMÉ. Notre article présente l'évolution et la trajectoire du microcrédit dans le monde et au Québec, dans un contexte de transformation socioéconomique globale. Le modèle du crédit communautaire québécois est encore ancré dans le champ de la finance solidaire. Il se base sur de petites organisations dédiées au crédit communautaire ainsi qu'au développement social et local. Nous nous penchons aussi sur les pratiques des organismes de crédit communautaire pour trouver des pistes de solution afin de répondre aux problèmes d'intégration à l'emploi, dans un contexte de fragmentation du marché du travail, de précarisation de l'emploi et de montée de l'entrepreneuriat. L'analyse des pratiques des organismes de crédit communautaire qui s'inscrivent dans l'économie sociale et solidaire révèle aussi certains paradoxes, notamment l'intégration socioéconomique des personnes marginalisées par des solutions individualisées comme celle de l'entrepreneuriat privé et le travail autonome.

ABSTRACT. This article presents the evolution and trajectory of microcredit in the world and in Quebec, in a context of global socio-economic transformation. The Quebec community credit model is still rooted in the field of solidarity finance. It is based on small organizations dedicated to community credit, and social and local development. The text also examines the practices of community credit organizations in order to find solutions to the problems of employment integration in a context of labour market fragmentation, job insecurity and rise of entrepreneurship. The analysis of the practices of community credit organizations that are part of the social and solidarity economy also reveals certain paradoxes, particularly the socio-economic integration of marginalized people through individualized solutions such as private entrepreneurship and self-employment.

Introduction

À l'origine, la microfinance a été mise en œuvre dans une perspective de finance solidaire, tant en Europe et en Amérique du Nord que dans les pays du Sud. Au fil des décennies, sous la pression d'acteurs dominants du développement et au contact d'investisseurs cherchant de nouvelles niches pour diriger leurs capitaux, la microfinance s'est progressivement commercialisée et financiarisée, transformant la raison d'être des organisations offrant le microcrédit aux populations pauvres (Langevin, 2017). Au Québec, cependant, le modèle a été mieux préservé. La microfinance y est encore ancrée dans le champ de la finance solidaire et elle se base sur de petites organisations dédiées

au crédit communautaire, une pratique de développement local (Tremblay et collab., 2017). Nous comparerons la trajectoire historique d'évolution du microcrédit dans le monde et à la québécoise, puis examinerons la façon dont les organismes de crédit communautaire contribuent à formuler des réponses à des éléments de crise affectant le marché du travail.

1. Le microcrédit dans le monde

Les pratiques modernes de microfinance ont émergé dans les années 1970 de façon parallèle dans deux régions du monde : en Asie du Sud-Est, avec le modèle de la Grameen Bank développé par Muhammad Yunus au Bangladesh, et en Amérique

^a Professeure, Université du Québec à Chicoutimi

^b Professeure, Université du Québec à Montréal

^c Professeur, Université du Québec à Rimouski, Alma Mater Studiorum, Università di Bologna

latine, avec le réseau ACCION et ses différents programmes de microcrédit. Dans les deux cas, il s'agissait de programmes de microcrédit octroyant des prêts de faibles montants à des personnes exclues de l'accès aux services bancaires formels et qui étaient mis sur pied par des ONG dans le cadre de leur plan de lutte contre la pauvreté.

La participation des premières institutions coopératives où les petits épargnants ont mis en commun leurs économies pour favoriser la réalisation de projets de développement a également contribué à l'institutionnalisation de la microfinance dans le monde. Les organisations internationales, au premier chef la Banque mondiale, ont aussi joué un rôle important dans la décennie 1990, en intégrant les programmes de microcrédit dans le cadre des ajustements structurels et, plus largement, des réformes néolibérales afin d'absorber les surplus de main-d'œuvre et d'insuffler des ressources économiques dans les secteurs les plus durement touchés (Weber, 2006).

Les pratiques de microcrédit ont largement évolué depuis leur émergence. Au fil du temps, ce dispositif a gagné en popularité à titre d'outil de lutte à la pauvreté et d'empowerment des populations pauvres, atteignant un sommet de visibilité lors de l'Année internationale du microcrédit de l'ONU en 2005 et l'attribution du prix Nobel de la paix à M. Yunus l'année suivante. Notons également que les programmes se sont élargis dans leur offre de services à la microfinance, soit à l'ensemble des services financiers : prêts, épargne, assurance et transferts de fonds. Depuis la fin des années 2000, on réfère surtout à l'inclusion financière, soit un projet de développement économique et social visant la « démocratie financière » afin que l'ensemble des individus, des groupes et des communautés en marge des circuits financiers dominants aient accès à des services formels d'emprunt, d'épargne et d'assurance, qu'ils sachent comment les utiliser et qu'ils choisissent de le faire.

Une autre transformation significative ayant marqué l'évolution des pratiques est le changement de paradigme dominant, partant d'une approche globale vers une approche minimaliste (Langevin, 2013). Il existe en effet deux tendances historiques en microfinance. D'abord, le modèle global est associé à une mission sociale et à la lutte contre la pauvreté, donc à un programme politique. Dans cette approche, l'accès au

crédit est considéré comme insuffisant pour sortir du cercle vicieux de la pauvreté et on adjoint aux microprêts une gamme d'initiatives complémentaires d'ordre social pour soutenir les emprunteurs et les emprunteuses (alphabétisation, formation professionnelle, éducation citoyenne, santé et hygiène, etc.). Ce paradigme s'est transformé au fil du temps et le modèle qui domine aujourd'hui repose principalement sur une approche dite minimaliste et commerciale de la microfinance.

Le modèle minimaliste est calqué sur le fonctionnement des institutions financières traditionnelles. Il s'appuie sur des organisations de microfinance rentables et financièrement autosuffisantes, ce qui implique qu'on délaisse le programme politique incluant la prestation de services complémentaires et la structure de financement s'appuyant sur des donateurs privés, publics, multilatéraux ou locaux. Le paradigme développementaliste originel explique que, dans l'imaginaire collectif, la microfinance est associée à la philanthropie, au développement et à la lutte à la pauvreté. Cependant, il est important de saisir que, bien que cette filiation soit toujours signifiante pour certains sous-secteurs de l'industrie, la dynamique dominante est celle d'un sous-secteur financier rentable, commercialisé et financiarisé.

Enfin, soulignons à propos de l'évolution historique du modèle que le succès commercial de la microfinance ne s'est pas transposé en succès de développement inclusif sur les plans social et économique pour les populations visées par ce dispositif. Ainsi, des crises majeures ont surgi sur différents marchés microfinanciers ces dernières années (p. ex., en Bosnie, dans l'État indien de l'Andhra Pradesh, au Nicaragua et au Maroc), alors que des ménages se sont retrouvés en situation de surendettement après avoir contracté des prêts multiples auprès de plusieurs institutions.

Les recherches ont alors mis en cause :

un modèle de microcrédit caractérisé par une course effrénée pour étendre les prêts à une population de plus en plus large et pour des montants de plus en plus élevés, sans qu'on s'assure que ces crédits contribuent effectivement à accroître leurs activités génératrices de revenus et, par conséquent, leurs capacités de remboursement (Servet, 2011, p. 24).

De façon moins spectaculaire, mais tout aussi révélatrice des lacunes du modèle dominant de microfinance commerciale et minimaliste, les méta-analyses des études d'impact menées depuis 20 ans concluent pour leur part que les effets sur la pauvreté sociale et économique sont minimes et inconsistants, tantôt légèrement positifs ou négatifs (Duvendack et Mader, 2020).

Nous allons maintenant examiner les liens entre les changements dans le monde du travail et l'avènement du crédit communautaire.

2. L'émergence du crédit communautaire dans un contexte de transformation socioéconomique en cours

Depuis le milieu des années 1970, plusieurs transformations sociales, démographiques et économiques ont profondément modifié le modèle de « capitalisme social » (Andreotti et collab., 2018). Pour bien les saisir, tel que le suggère Esping-Andersen (1990), il faut considérer les trois acteurs principalement impliqués dans ce processus : a) les acteurs du marché économique (y compris le marché du travail), b) l'État et c) la famille/communauté.

Les acteurs du marché économique

Les économies occidentales sont passées d'un système basé sur l'industrialisation à un autre généralement défini comme postindustriel et moins centré sur la manufacture. Le secteur des services a donc pris une expansion sans précédent. Dans la plupart des pays occidentaux, y compris le Canada et le Québec, la demande de travailleurs dans le secteur des services peu qualifiés a augmenté depuis les années 1980, accompagnée d'un « relâchement » des mesures de protection des travailleurs, ce qui se traduit par une plus grande flexibilité de la main-d'œuvre et par une précarité de l'emploi.

Dans la majorité des pays, la précarité structure depuis plusieurs années le marché du travail et devient un mécanisme influençant les destinées et les trajectoires individuelles, car elle affecte directement les travailleurs. La crise sociale causée par des décennies de déréglementation du marché du travail et d'augmentation de la flexibilité du travail illustre plusieurs échecs de la régulation du marché auxquels les politiques publiques ont contribué.

En Amérique du Nord, bien que le chômage ait été relativement faible comparativement à l'Europe, d'autres problèmes ont affecté le marché du travail : l'inadéquation des mesures de protection pour une très grande proportion d'adultes, qui ne sont alors que marginalement protégés par des formes minimales de soutien du revenu; une instabilité et une précarité du travail sans frontières réglementaires ou contractuelles (Crouch, 2019); la croissance de la pauvreté et la concentration de la richesse (Piketty, 2013). L'orientation générale a été d'encourager les travailleurs exclus à participer au marché du travail, ce qui a réduit le coût des prestations sociales. Cette poussée vers l'emploi n'est pas problématique en soi, mais elle peut avoir des effets négatifs dans la pratique, car les travailleurs peu qualifiés auront tendance à accepter un emploi à très bas salaire, avec un risque majeur d'appauvrissement (Alberio, 2014, 2020).

L'État

Le deuxième acteur important impliqué dans les processus de précarité de l'emploi et du travail est l'État, avec son système de protection sociale (Castel, 1995). Après la Seconde Guerre mondiale et jusqu'aux années 1970-1980, la plupart des pays industrialisés ont connu un bien-être généralisé grâce au capitalisme social (*welfare capitalism*) : une combinaison de croissance économique et de protection sociale. Par la suite, la crise du modèle fordiste, caractérisée par des difficultés économiques et par la montée du néolibéralisme, a entraîné la réduction de la taille des États nationaux et une redistribution des responsabilités de régulation entre les différentes composantes de la société, à savoir la société civile et le marché.

Au Québec, les politiques de développement local et de développement économique communautaire sont apparues dans ce contexte. L'État a prescrit des politiques de développement local (Alberio et Tremblay, 2014; Hamel et Klein, 1996;). Ces politiques étaient axées sur le partenariat et sur la complémentarité entre les secteurs privé, public et communautaire.

La famille/communauté

C'est également dans ce contexte qu'est apparu le troisième acteur ayant un rôle important, mais plus informel de transformations socioéconomiques : la famille/communauté. Dans le « modèle québécois » (Alberio, 2020; Lévesque, 2004), la communauté a un rôle de plus en plus prépondérant, pas seulement dans

la fourniture de services sociosanitaires, mais également dans les domaines de l'employabilité et de l'insertion socioprofessionnelle.

Sur le territoire québécois, les transformations socio-économiques accompagnant la transition vers le modèle postindustriel se sont traduites par un manque d'emplois important et par des taux de chômage très élevés, particulièrement dans les régions périphériques et dans certains quartiers plus appauvris des grandes villes. Ce manque d'emplois a amené la mobilisation des organismes communautaires dans la lutte contre la pauvreté, pour le développement de l'employabilité et de l'économie sociale. Différentes mobilisations ont ainsi vu le jour pendant ces décennies, notamment la Grande Marche pour l'emploi en 1983 (Tremblay, 2004).

L'entrepreneuriat et la création de microentreprises

Toujours dans ce contexte de crise de l'emploi, l'entrepreneuriat est devenu une des voies possibles pour le développement de l'employabilité. Les premiers organismes de crédit communautaire au Québec ont été fondés, notamment l'Association communautaire d'emprunt de Montréal (ACEM) en 1990, qui est l'un des premiers organismes de crédit communautaire accompagnant les citoyens et citoyennes dans la création de projets d'entreprise. Par la suite, le modèle du crédit communautaire a essaimé à travers la province grâce au Réseau québécois de crédit communautaire (RQCC), fondé en 2000 afin de regrouper les organismes dédiés au crédit communautaire sur le territoire du Québec. Aujourd'hui, le RQCC est devenu le Réseau MicroEntreprendre et regroupe plus de 15 organismes répartis dans la plupart des régions.

La création de microentreprises s'inscrit donc dans une tendance plus globale, celle de la montée de l'entrepreneuriat et du travail autonome dans la société de l'après-fordisme, où le travail atypique et flexible ainsi que la fragmentation du marché du travail deviennent de plus en plus la norme (Noiseux, 2012) dans un territoire comme le Québec. De nos jours, plus de 60 % des microentreprises ayant été créées grâce au soutien d'organismes de crédit communautaire au Québec sont dans les faits des travailleurs autonomes (Langevin et coll., 2022). Nous pouvons percevoir ici comment le crédit communautaire, considéré comme un outil de développement d'employabilité et d'entrepreneuriat, s'inscrit (en positif et en négatif) dans cette

tendance mondiale de polarisation et de fragmentation du marché du travail. En effet, le travail autonome peut devenir une forme d'émancipation pour obtenir de meilleures conditions d'emploi – bien qu'il puisse aussi, sous certaines conditions, devenir une forme de reproduction de la précarité.

Nous allons examiner plus spécifiquement dans la prochaine section l'avènement du modèle de crédit communautaire au Québec dans ce contexte spécifique.

3. Le modèle québécois du crédit communautaire

3.1 La mise en place du crédit communautaire et les spécificités du modèle québécois

Les crises économiques majeures qui se sont succédé en 1982 et 1991 au Québec ont montré les limites de l'économie de marché à résoudre les problèmes structurels liés à l'économie et au marché du travail (Lebossé, 1998). Avec la création des premiers organismes de crédit communautaire dans la conjoncture de la crise de l'emploi, le Québec a mis sur pied et a conservé un modèle spécifique de crédit communautaire qui est loin des « dérives » (Guérin, 2015) de la microfinance présentes dans plusieurs pays du Sud. En particulier, les tendances à la commercialisation et à la financiarisation des pratiques de microfinance que nous avons évoquées en introduction n'ont pas affecté le modèle présent au Québec.

Le crédit communautaire québécois se fonde sur les trois piliers sur lesquels il s'est institué dans les années 1990 (RQCC, 2014), à savoir :

- *L'accompagnement de proximité* : C'est un outil qui permet de créer un modèle de développement axé vers la durabilité. Il se fonde sur les rapports et les liens de confiance établis entre les promoteurs de projet et les conseillers en développement entrepreneurial œuvrant dans les organismes du réseau;
- *L'accès au microcrédit* : Il permet aux promoteurs de projet d'entamer une démarche vers l'entrepreneuriat dans une perspective d'inclusion sociale et économique;
- *Le fonds de capitalisation provenant de la communauté* : Il repose sur les fonds de capitalisation des organismes de crédit communautaire qui sont amassés dans un esprit de solidarité à partir des dons et des

investissements provenant de diverses sources dans les milieux locaux et régionaux où interviennent les organismes de crédit communautaire. Ces organismes ne sont donc pas liés aux marchés financiers globaux et ils ne dépendent pas de la coopération internationale. Cet aspect de la capitalisation locale est par ailleurs lié à l'ancrage du crédit communautaire dès sa création dans l'écosystème de l'économie sociale et solidaire du Québec et, plus largement, du développement économique communautaire.

3.2 L'ancrage du crédit communautaire au Québec dans l'économie sociale et plurielle

En effet, le crédit communautaire peut être appréhendé dans une perspective de développement économique communautaire, c'est-à-dire une approche de développement intégrant à la fois des objectifs économiques et sociaux. Il se trouve à l'intersection du développement économique et du développement social puisqu'il poursuit des objectifs économiques (comme la création d'emplois et d'entreprises) ainsi que des objectifs sociaux comme l'insertion sociale et professionnelle par l'entrepreneuriat, la lutte pour l'inclusion des populations marginalisées, l'amélioration de la qualité de vie et des services collectifs ainsi que la prise en main des communautés dans une approche globale avec une stratégie territoriale (D'Amours, 2006).

Les entreprises créées avec l'aide des organismes de crédit communautaire résultent de la dynamique de développement économique, communautaire et de l'économie sociale produite par ces organismes dans leur territoire d'intervention. Leur création se fonde sur le capital social (Palard, 2009) des communautés d'où elles sont issues puisqu'elles s'inscrivent dans le tissu associatif de celles-ci.

Ces organisations sont considérées comme des organismes de soutien à la finance solidaire de l'économie sociale (Bourque et collab., 2011) aux côtés des fonds de travailleurs de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) ainsi que des autres fonds dédiés à l'économie sociale (Zerdani et collab., 2014). En effet, les organismes de crédit communautaire sont des OBNL créés par des organismes du milieu associatif dont les objectifs sont justement la création d'entreprises et d'emplois à partir des

ressources de la communauté, autant sur le plan du capital financier que des savoir-faire locaux (Tremblay et collab., 2017, Maziade, 2013).

Le crédit communautaire s'inscrit également dans la vision de l'économie plurielle proposée par certains auteurs associés à l'économie sociale (Laville, 2003; Lévesque, 2007, 2008) puisque l'économie plurielle suppose la coexistence de l'économie privée, publique ainsi qu'associative. Plus précisément, le crédit communautaire allie l'économie privée et associative puisqu'il soutient à la fois les microentreprises privées, les coopératives et les OBNL. Cependant, on y constate un paradoxe puisque la grande majorité des entreprises créées par les promoteurs ayant recours aux services des organismes de crédit communautaire sont des microentreprises privées. C'est donc le secteur associatif qui concourt au développement du secteur privé.

3.3 Les politiques d'austérité et le crédit communautaire

Si le modèle de crédit communautaire québécois a été préservé des dérives de la commercialisation et de la financiarisation, il a malgré tout subi des pressions liées à l'évolution du contexte socioéconomique du Québec. Le modèle du Réseau MicroEntreprendre a bien failli être mis à mal dans le cadre des restructurations des politiques publiques qui ont eu lieu lors de la mise en place du programme d'austérité du gouvernement québécois en 2014-2015 (Tremblay, 2019). En effet, comme nous l'ont expliqué des acteurs clés du secteur, à ce moment, il était question de fusionner et de centraliser à l'échelle provinciale tous les organismes de crédit communautaire. Finalement, les organismes ont réussi à préserver une partie de leur autonomie, et ce sont plutôt les cercles d'emprunt communautaire et les fonds d'emprunt communautaire¹ qui ont dû fusionner à l'échelle des régions du Québec. De plus, le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) a restructuré leur financement et a bonifié leurs fonds de capitalisation.

Il apparaît ainsi que l'essentiel du modèle du crédit communautaire québécois a été préservé, malgré les politiques d'austérité du gouvernement libéral de l'époque. Or, pourquoi et comment le crédit communautaire a pu résister à ces politiques de compression et d'austérité? Il faut probablement y voir la volonté de ce gouvernement libéral, axé vers

des objectifs essentiellement économiques, de préserver les politiques de soutien à l'entrepreneuriat sur le territoire québécois. Nous pouvons également émettre l'hypothèse que le crédit communautaire est reconnu comme un outil de développement de l'employabilité et de l'entrepreneuriat puisqu'il est bien adapté pour répondre aux évolutions du marché du travail et de l'emploi ainsi qu'à la montée du travail autonome.

Conclusion

Ce travail d'analyse de l'évolution du crédit communautaire en lien avec les crises socioéconomiques qui affectent les communautés met en lumière la spécificité du modèle québécois de crédit communautaire par rapport aux évolutions qui ont marqué la microfinance à l'échelle globale. Il révèle que ces pratiques à la québécoise parviennent à

résister aux formes d'appropriation marchandes et à préserver leur potentiel de contribution aux dynamiques d'innovation sociale dans les territoires.

Cependant, les pratiques de crédit communautaire recèlent des paradoxes. Alors qu'elles sont inscrites dans le courant de l'économie sociale et solidaire, elles puisent une certaine forme de légitimité par rapport aux décideurs économiques et sociaux dans leur potentiel d'apporter des solutions individualisées à l'intégration socioéconomique des personnes marginalisées. Il reste à espérer qu'à l'avenir, le modèle du crédit communautaire québécois saura préserver sa spécificité en conservant des objectifs qui demeurent à l'intersection du développement social et du développement économique, notamment pour le développement de l'employabilité et de l'insertion socioprofessionnelle.

NOTE

- 1 Les cercles d'emprunt étaient axés vers une approche collective et vers la formation des entrepreneurs dans leurs premières démarches de démarrage de projet d'entreprise, tandis que les fonds d'emprunt étaient axés vers l'accompagnement individuel des projets (Tremblay et collab., 2017).

RÉFÉRENCES

- Alberio, M. (2014). Growing up and living in a poor neighbourhood: A comparative analysis on the neighbourhood effects in Paris and Milan. *Sociologia Urbana e Rurale*, 103, 74-98. <http://dx.doi.org/10.3280/SUR2014-103005>
- Alberio, M. (2020). Povertà e percorsi di vita: Punti di convergenza teorica e concettuale. Dans F. Bert et A. Valzania (dir.), *Precarizzazione delle sfere di vita e disuguaglianze* (p. 35-52). Franco Angeli.
- Alberio, M. et Tremblay, D.-G. (2014). Les entreprises d'insertion dans la sortie de crise : entre mission sociale, activité économique et relation avec les pouvoirs publics. *Télescope*, 20(1), 128-149. http://www.telescope.enap.ca/Telescope/docs/Index/Vol_20
- Andreotti, A., Benassi, D. et Kazepov, Y. (2018). *Western capitalism in transition*. Manchester University Press.
- Bourque, G. L., Mendell, M. et Rouzier, R. (2011). La finance solidaire : histoire d'une nouvelle pratique. Dans M. J. Bouchard (dir.), *L'économie sociale, vecteur d'innovation : l'expérience du Québec* (p. 229-256). PUQ. <http://dx.doi.org/10.2307/j.ctv18pgn2c.13>
- Castel, R. (1995). *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*. Fayard.
- Crouch, C. (2019). *The globalization backlash*. Polity Press.
- D'Amours, M. (2006). *L'économie sociale au Québec : cadre théorique, histoire, réalités et défis*. Éditions Saint-Martin.
- Duvendack, M. et Mader, P. (2020). Impact of financial inclusion in low- and middle-income countries: A systematic review of reviews. *Journal of Economic Surveys*, 34(3), 594-629. <https://doi.org/10.4073/csr.2019.2>
- Esping-Andersen, G. (1990). *The three worlds of welfare capitalism*. Polity Press.
- Guérin, I. (2015). *La microfinance et ses dérives : émanciper, discipliner ou exploiter?* Demopolis.
- Hamel, P. et Klein, J.-L. (1996). Le développement régional au Québec : enjeu de pouvoir et discours politique. Dans M.-U. Proulx (dir.), *Le phénomène régional au Québec* (p. 293-311). PUQ.
- Langevin, M. (2013). La mise en forme de l'inclusion financière périphérique : réactivité et créativité de la microfinance dans son rapport aux crises. *Cahiers de recherche sociologique*, 55, 91-115. <https://doi.org/10.7202/1027683ar>

- Langevin, M. (2017). L'agencement entre la haute finance et l'univers du développement : des conséquences multiples pour la formation des marchés (micro)financiers. *Revue canadienne d'études du développement*, 38(4), 487-506. <https://doi.org/10.1080/02255189.2017.1294529>
- Langevin, M., Tremblay, S., Mvogo Balla, V. et Veilleux, A.C. *Compilation et analyse des données statistiques sur les organismes de crédit communautaire dans les régions du Centre-du-Québec (2013-2018)*. CRISES, (à paraître 2022).
- Laville, J.-L. (2003). Avec Mauss et Polanyi, vers une théorie de l'économie plurielle. *Revue du MAUSS*, 21(1), 237-249. <https://doi.org/10.3917/rdm.021.0237>
- Lebossé, J. (1998). *Microfinance et développement local*. OCDE et Institut de formation en développement économique communautaire.
- Lévesque, B. (2004). *Le modèle québécois et le développement régional et local : vers le néolibéralisme et la fin du modèle québécois?* [étude théorique n° 0405]. CRISES, UQAM. <https://crises.uqam.ca/wp-content/uploads/2018/10/ET0405.pdf>
- Lévesque, B. (2007). *Un siècle et demi d'économie sociale au Québec : plusieurs configurations en présence (1850-2007)* [étude théorique n° ET0703]. CRISES, UQAM. <https://crises.uqam.ca/wp-content/uploads/2018/10/ET0703.pdf>
- Lévesque, B. (2008). Contribution de la nouvelle sociologie économique à l'analyse des territoires sous l'angle de l'économie plurielle. Dans G. Massicotte (dir.), *Sciences du territoire* (p. 205-232). PUQ.
- Lévesque, B. et Mendell, M. (2000). *La création d'entreprises par les chômeurs et les sans-emploi : le rôle de la microfinance* [hors série n° HS0000]. CRISES, UQAM. <https://crises.uqam.ca/wp-content/uploads/2018/10/HS0000.pdf>
- Maziade, L. (2013). Les pratiques du crédit communautaire : enjeux de mission et de développement. *Revue vie économique*, 4(3). <http://www.eve.coop/?a=175>
- Moulaert, F. et Nussbaumer, J. (2008). *La logique sociale du développement territorial*. PUQ.
- Noisieux, Y. (2012). Le travail atypique au Québec : les jeunes au cœur de la dynamique de précarisation par la centrifugation de l'emploi. *Revue multidisciplinaire sur l'emploi, le syndicalisme et le travail*, 7(1), 28-54. <https://doi.org/10.7202/1012695ar>
- Palard, J. (2009). *La Beauce inc. : capital social et capitalisme régional*. PUM.
- Piketty, T. (2013). *Le capital au XXI^e siècle*. Éditions du Seuil.
- Réseau québécois du crédit communautaire (RQCC). (2014). *Rapport annuel 2013-2014*.
- Servet, J.-M. (2011). La crise du microcrédit en Andhra Pradesh (Inde). *Revue Tiers Monde*, 207, 43-59. <https://doi.org/10.3917/rtm.207.0043>
- Tremblay, P.-A. (2013). L'intervention sociale territoriale en trois questions. *Nouvelles pratiques sociales*, 26(1), 50-66. <https://doi.org/10.7202/1024979ar>
- Tremblay, S. (2004). *À la recherche d'un autre développement? La dévitalisation urbaine et la revitalisation communautaire au centre urbain de Chicoutimi de 1960 à nos jours* [thèse de doctorat, UQAC-UQAR]. Constellation. <https://constellation.uqac.ca/635/1/18342972.pdf>
- Tremblay, S. (dir.), Ndjambou, P., Giroux, C. et Carrier-Giasson, N. (2017). *Le crédit communautaire et la création de micro-entreprises au Saguenay-Lac-Saint-Jean comme outil de développement économique communautaire et de développement social*. GRIR/UQAC.
- Tremblay, S. (2019). L'austérité et la dévitalisation au Saguenay-Lac-Saint-Jean et dans les régions du Québec : un phénomène qui s'inscrit dans la longue durée. Dans M.-U. Proulx et M.-C. Prémont (dir.), *La politique territoriale au Québec : 50 ans d'audaces, d'hésitations et d'impuissance* (p. 221-244). PUQ.
- Weber, H. (2006). The global political economy of microfinance and poverty reduction. Dans J. L. Fernando (dir.), *Microfinance : Perils and prospects* (p. 43-63). Routledge.
- Zerdani, T., Mendell, M. et Bourque, G. L. (2014). *Portrait 2013 de la finance responsable au Québec, volet investissement responsable* [rapport de recherche]. Institut Karl Polanyi de l'Université Concordia.